



Hygiène dentaire

Ces normes approuvées par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé pour le programme postsecondaire Hygiène dentaire (code MFCU 61628) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Remerciements

Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation,
- du personnel enseignant et des gestionnaires du programme Hygiène dentaire pour leur contribution à ce projet,
- de Louise Campagna, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en français,
- et de Mena Giuggio, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en anglais.

Contents

Introduction	4
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	4
Les normes	4
Les normes de programme	5
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	5
L'élaboration des normes de programme	5
La mise à jour des normes	6
La spécificité francophone	6
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	7
Préambule	7
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	9
Hygiène dentaire (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé)	9
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	11
Glossaire	20
Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	24
Contexte	24
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	24
Application et Mise en œuvre	25
La formation générale	28
Exigences	28
But	28
Thèmes	29

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Hygiène dentaire offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé (code MFCU 61628).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#);
- les exigences de la [formation générale](#).

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Hygiène dentaire ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé du programme « Hygiène dentaire » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme Hygiène dentaire permet aux étudiant·e·s d'acquérir les connaissances, les **compétences**, les **attitudes** et le jugement clinique nécessaires pour travailler à titre d'hygiéniste dentaire dans divers contextes de pratique, notamment les milieux cliniques et de santé communautaire, les agences de santé publique et les établissements de soins de longue durée. Les diplômé·e·s du programme sont préparé·e·s à fournir aux **clients** des soins complets, **fondés sur des données probantes**, en répondant à leurs besoins en matière de santé buccodentaire. La réussite du programme permet obtention d'un diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé.

Les neuf résultats d'apprentissage de la formation professionnelle mettent l'accent sur les **compétences** clés nécessaires pour occuper un poste de premier échelon à titre d'hygiéniste dentaire, notamment l'évaluation de la santé buccodentaire et générale des clients, la promotion de soins inclusifs et **sensibles à la culture**, et la mise en œuvre de thérapies **fondées sur des données probantes** pour améliorer les résultats en matière de santé. Les personnes diplômées sont ainsi équipées pour prendre des décisions cliniques appropriées, fournir des soins centrés sur le client et contribuer à la **promotion de la santé** à long terme.

Pour exercer la profession d'hygiéniste dentaire en Ontario, les personnes diplômées doivent respecter toutes les **normes de pratique** fixées par l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario. L'Ordre régleme la pratique de l'hygiène dentaire en Ontario en conformité avec la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées et la Loi de 1991 sur les hygiénistes dentaires. Une fois inscrites auprès de l'Ordre, les personnes diplômées sont éligibles à offrir des services d'hygiène dentaire conformément aux lois pertinentes et à leur champ d'activité. En Ontario, les hygiénistes dentaires en exercice doivent participer au programme d'assurance de la qualité de l'Ordre et pratiquer selon le code de déontologie et les **normes de pratique**

de l'Ordre, garantissant leur **compétence** ainsi que leur développement professionnel continu.

Les diplômé·e·s du programme Hygiène dentaire, en tant que membres d'une profession autoréglementée, exercent avec un haut niveau de responsabilité et d'imputabilité, en respectant les exigences **éthiques**, légales, professionnelles et réglementaires, et s'engagent dans un processus d'apprentissage continu pour maintenir et améliorer leurs **compétences** en s'assurant de se tenir au fait de l'évolution des pratiques et des **recherches** dans le domaine de l'hygiène dentaire. Les diplômé·e·s du programme remplissent divers rôles, notamment dans les domaines de la thérapie, de l'éducation en santé buccodentaire et de la **promotion de la santé des clients**. Les hygiénistes dentaires collaborent efficacement avec les **clients**, les familles, les proches aidants, les équipes **interprofessionnelles** et les partenaires gouvernementaux et communautaires afin d'obtenir des résultats positifs en matière de santé buccodentaire.

Les hygiénistes dentaires peuvent exercer leur profession de manière autonome, en interdépendance et en collaboration avec les autres professionnels de la santé et les **clients** dans une variété de milieux de travail, notamment en pratique clinique, en santé communautaire et publique, en institutions et dans les foyers de soins de longue durée et autres établissements de soins de santé. Dans la province de l'Ontario, les hygiénistes dentaires peuvent ouvrir leur propre cabinet ou s'associer à d'autres prestataires de soins de santé selon les exigences énoncées par l'Ordre. Des ententes d'articulation entre les collèges et les universités permettent aux personnes diplômées de recevoir des crédits menant à l'obtention de diplômes ou de certifications. Les étudiant·e·s sont invité·e·s à communiquer directement avec les collèges pour obtenir des renseignements au sujet de la possibilité d'ententes entre les collèges et d'autres établissements ou associations professionnelles.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires [ONTransfert](#) et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Hygiène dentaire (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. se conformer aux exigences déontologiques, juridiques, professionnelles et réglementaires dans la pratique de l'hygiène dentaire.
2. évaluer l'état de santé buccodentaire et général des **clients** ainsi que leurs habitudes afin d'identifier les risques, et de recommander une thérapie **fondée sur des données probantes**.
3. formuler, mettre en œuvre et évaluer des **plans de soins** buccodentaires préventifs, thérapeutiques et de soutien pour répondre aux besoins et aux préférences du **client**.
4. développer, mettre en œuvre et promouvoir des **services et des programmes de santé buccodentaire** afin de favoriser des soins inclusifs, diversifiés, équitables et **sensibles à la culture**.
5. mettre en œuvre et évaluer les normes, protocoles et lignes directrices en matière d'assurance de la qualité afin d'assurer un **milieu de travail** sécuritaire, efficace et conforme.
6. communiquer et **collaborer** efficacement avec les **clients**, les équipes **interprofessionnelles** et autres collaborateurs pertinents afin de favoriser les relations professionnelles et d'obtenir des résultats positifs en matière de soins de santé.
7. élaborer et présenter un plan d'affaires pour une pratique de l'hygiène dentaire qui soit conforme à la législation et aux normes réglementaires en vigueur.
8. éduquer des clientèles diverses pour promouvoir des connaissances, des **compétences**, des **attitudes** et des comportements positifs en matière de santé buccodentaire.
9. interpréter et appliquer des résultats de **recherche** pour guider et améliorer la pratique de l'hygiène dentaire **fondée sur des données probantes**.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la

numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à se conformer aux exigences déontologiques, juridiques, professionnelles et réglementaires dans la pratique de l'hygiène dentaire.

Éléments de performance

- a. Respecter les lois pertinentes, les **normes de pratique** et les codes de déontologie pour assurer la conformité dans tous les aspects de l'hygiène dentaire;
- b. maintenir le respect de la vie privée et la confidentialité des informations du **client**;
- c. être **responsable** de son comportement et de ses décisions dans le milieu de la pratique;
- d. s'engager dans des activités de perfectionnement professionnel **fondées sur des données probantes** qui comprennent notamment l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs;
- e. reconnaître les limites de la profession, et consulter d'autres professionnels au besoin;
- f. évaluer son propre rôle, en tant qu'hygiéniste dentaire, dans la prestation aux clients de **services et programmes de santé buccodentaire**;
- g. repérer et mettre en œuvre des stratégies pour améliorer ses **compétences** professionnelles;
- h. défendre le droit du **client** à l'accès aux soins, à la sécurité, au respect de sa vie privée, à la confidentialité, à l'autodétermination et au **consentement éclairé**;
- i. acquérir des compétences en gestion du temps et en organisation, et les appliquer de manière efficace afin d'atteindre ses objectifs personnels et professionnels;
- j. appliquer les connaissances, les compétences, les services et/ou la technologie de manière à favoriser des résultats optimaux pour les **clients**;
- k. participer à des activités communautaires et s'affilier à des organismes professionnels;
- l. améliorer l'efficacité et soutenir la pérennité de sa pratique en prenant soin de soi et en adoptant de saines habitudes de vie;
- m. respecter l'obligation de signaler à l'organisme de réglementation les pratiques contraires à l'**éthique**, dangereuses et incompetentes;
- n. appliquer une approche **fondée sur des données probantes** à la prise de décision en utilisant des compétences en matière de résolution de problèmes et de raisonnement pour combler les lacunes dans les connaissances.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer l'état de santé buccodentaire et général des **clients** ainsi que leurs habitudes afin d'identifier les risques, et de recommander une thérapie **fondée sur des données probantes**.

Éléments de performance

- a. Dresser un profil global du client à l'aide de méthodes **fondées sur des données probantes** pour la collecte et l'analyse des données relatives à la santé du **client**, l'identification des risques et des **déterminants de la santé** susceptibles d'affecter les résultats des soins;
- b. réunir, documenter et passer en revue les données actuelles et historiques concernant la santé du **client**, y compris les considérations médicales pertinentes, les facteurs liés au mode de vie et les risques pour la santé, afin de prendre des décisions en matière de soins de santé buccodentaire **fondées sur des données probantes**;
- c. intégrer les **déterminants de santé** à la phase d'analyse du processus d'évaluation formelle afin d'orienter les recommandations thérapeutiques **fondées sur des données probantes**;
- d. recueillir, documenter et analyser les résultats de l'évaluation de la santé buccodentaire et générale du **client** afin de formuler un **diagnostic d'hygiène dentaire**;
- e. analyser les données recueillies par le biais d'évaluations cliniques, d'observation et de communication pour déterminer les traitements appropriés et orienter, le cas échéant, le client vers d'autres professionnels de la santé;
- f. déterminer le pronostic de la santé buccodentaire du **client** à la lumière de ses connaissances, antécédents et pratiques en matière de santé buccodentaire ainsi que de son état de santé générale et de ses **déterminants de santé**;
- g. aiguiller le **client** vers d'autres professionnels, si besoin est, et conformément aux lois en vigueur;
- h. faire des recommandations appropriées pour des radiographies en fonction des besoins du **client**.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à formuler, mettre en œuvre et évaluer des **plans de soins** buccodentaires préventifs, thérapeutiques et de soutien pour répondre aux besoins et aux préférences du **client**.

Éléments de performance

- a. Concevoir un **plan de soins** en hygiène dentaire en utilisant les données de l'évaluation initiale, une approche centrée sur le **client**, des pratiques **fondées sur des données probantes** et les ressources disponibles;
- b. impliquer le **client** comme participant à part entière dans la planification de ses **services et programmes de santé buccodentaire**, en tenant compte de ses objectifs de santé, de ses préférences et de ses **valeurs**;
- c. favoriser un environnement qui soutient et encourage la participation du **client** et renforce son rôle dans la planification de ses **services et programmes de santé buccodentaire**;
- d. déterminer les **interventions préventives et thérapeutiques** qui respectent les besoins, **valeurs**, et ressources du **client** et qui soient pertinentes sur le plan culturel;
- e. **collaborer** avec le **client** et, s'il y a lieu, avec des professionnels de la santé, les proches aidants ou le **mandataire spécial** afin d'établir l'ordre de priorité dans les besoins de santé buccodentaire du **client**;
- f. élaborer un **plan de soins** d'hygiène dentaire comprenant la séquence des services et des ressources de santé buccodentaire nécessaire pour assurer une prestation efficace;
- g. utiliser une démarche décisionnelle **fondée sur des données probantes** pour appuyer la sélection des interventions d'hygiène dentaire en conformité avec les normes professionnelles;
- h. documenter, de manière précise, les processus de soins et les résultats attendus conformément aux normes réglementaires;
- i. faciliter la prise de décisions éclairées en expliquant les raisons des interventions recommandées en s'assurant de la compréhension du **client**;
- j. s'assurer du **consentement éclairé** en expliquant au **client** les avantages, les inconvénients et les facteurs de risque liés à la mise en œuvre du **plan de soins** d'hygiène dentaire;
- k. assurer la prestation de **services et de programmes de santé buccodentaire** efficaces qui entrent dans le champ de pratique de l'hygiène dentaire en fonction des besoins et des objectifs du **client**;
- l. utiliser des méthodes d'évaluation appropriées pour surveiller l'efficacité des **services et des programmes de santé buccodentaire**;
- m. évaluer de manière continue l'efficacité des services et des programmes de santé buccodentaire du client* et adapter les soins en fonction de la rétroaction du **client**;
- n. surveiller la satisfaction du **client** avec les services et programmes, et s'adapter en fonction des réactions des **clients**.

[Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à développer, mettre en œuvre et promouvoir des **services et des programmes de santé buccodentaire** afin de favoriser des soins inclusifs, diversifiés, équitables et **sensibles à la culture**.

Éléments de performance

- a. Élaborer et mettre en œuvre une approche de la santé de la population ainsi qu'une pratique **fondée sur des données probantes** pour l'identification et la surveillance des individus et des groupes à risque élevé;
- b. fournir les renseignements essentiels concernant la santé buccodentaire et faciliter l'accès aux soins de santé buccodentaire à l'intention des **clients**, des autres professionnels et du grand public;
- c. promouvoir la **responsabilité sociale** et s'attaquer aux disparités en guidant ou appuyant les partenaires communautaires dans leurs efforts visant à améliorer les initiatives en matière de santé buccodentaire;
- d. reconnaître les enjeux politiques, sociaux et économiques ayant une incidence sur les individus et la collectivité, et sur le rôle que jouent les gouvernements et les partenaires communautaires dans la promotion de soins de santé buccodentaire équitables pour toutes les populations;
- e. diriger et participer à des initiatives qui favorisent le changement et améliorent l'accès aux **services et programmes de santé buccodentaire** pour toutes les populations;
- f. **collaborer** avec la communauté, les professionnels de la santé et d'autres partenaires afin d'atteindre les buts de la **promotion de la santé** pour les personnes et les communautés;
- g. sélectionner et intégrer des stratégies et des interventions accessibles, culturellement pertinentes et appropriées de **promotion de la santé** pour les personnes et les communautés;
- h. identifier les obstacles à la prestation de **services et programmes de santé buccodentaire** et identifier également les ressources nécessaires pour surmonter ces obstacles afin d'assurer des résultats optimaux pour le **client**;
- i. développer des stratégies de défense des intérêts pour répondre aux besoins identifiés des clients et de la communauté en matière de santé bucco-dentaire;
- j. faire preuve de leadership et de compétence en matière de défense des intérêts dans la pratique de l'hygiène dentaire en contribuant à l'élaboration de politiques et en défendant les besoins des clients en matière de soins ainsi qu'en promouvant la profession.

[Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à mettre en œuvre et évaluer les normes, protocoles et lignes directrices en matière d'assurance de la qualité afin d'assurer un **milieu de travail** sécuritaire, efficace et conforme.

Éléments de performance

- a. Appliquer les lois et les normes en matière de santé et sécurité en vigueur dans le milieu de pratique;
- b. respecter les mesures actuelles de prévention et de contrôle des infections afin de réduire les risques pour les **clients** et les praticiens;
- c. appliquer des principes de sécurité des **clients** et des praticiens;
- d. maintenir les instruments et les équipements fixes et portatifs en bon état de fonctionnement, conformément aux directives du fabricant et aux normes en vigueur en matière de santé et de sécurité;
- e. utiliser, manipuler et entreposer le matériel, l'équipement et les fournitures conformément aux directives du fabricant;
- f. identifier les risques, prévoir les réactions indésirables qui pourraient se produire lors de la prestation des soins de santé buccodentaire, et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des interventions d'urgence;
- g. gérer, entreposer et éliminer de manière sécuritaire les déchets et les produits dangereux conformément aux lignes directrices et à la réglementation en vigueur;
- h. documenter de manière précise tout incident concernant la santé et la sécurité, conformément aux lois et normes en matière de santé et sécurité;
- i. se tenir au fait des tendances émergentes, des **recherches** et des meilleures pratiques en matière de sécurité;
- j. préconiser et promouvoir un **milieu de travail** sécuritaire et respectueux;
- k. participer à des initiatives d'amélioration de la qualité.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à communiquer et **collaborer** efficacement avec les **clients**, les **équipes interprofessionnelles** et autres collaborateurs pertinents afin de favoriser les relations professionnelles et d'obtenir des résultats positifs en matière de soins de santé.

Éléments de performance

- a. **Collaborer** avec le **client** et les professionnels concernés afin d'offrir des **services et programmes de santé buccodentaire** efficaces;
- b. évaluer, de concert avec le **client** et d'autres professionnels de la santé, la nécessité d'avoir de plus amples services, programmes et aiguillages en santé buccodentaire;
- c. épauler le **client** dans ses efforts de parvenir à ses buts et objectifs en matière de santé buccodentaire par le biais de relations de collaboration avec le **client** et les autres professionnels;
- d. **collaborer** avec des professionnels de la santé et d'autres experts du domaine, s'il y a lieu, afin d'éclairer la prise de décision concernant les besoins des clients ou des communautés;
- e. favoriser une communication permanente avec les membres de l'équipe soignante des clients afin d'assurer la coordination des soins;
- f. respecter et reconnaître l'expertise et la contribution de l'équipe de soins buccodentaire;
- g. diriger la transmission de renseignements concernant la santé buccodentaire en guidant d'autres professionnels de la santé vers des pratiques **fondées sur des données probantes**;
- h. exercer de manière coopérative et efficace ses fonctions dans des équipes et milieux offrant des soins de santé buccodentaire ainsi que des soins interprofessionnels de santé générale pour aider le client à obtenir des résultats optimaux en matière de santé;
- i. réfléchir à son rôle, à sa collaboration et à ses performances au sein d'une équipe afin de contribuer activement aux résultats positifs de l'équipe;
- j. reconnaître, traiter et résoudre les conflits de manière respectueuse et professionnelle;
- k. assimiler le langage propre à la santé buccodentaire afin de favoriser la communication professionnelle et **interprofessionnelle**.

[Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et présenter un plan d'affaires pour une pratique de l'hygiène dentaire qui soit conforme à la législation et aux normes réglementaires en vigueur.

Éléments de performance

- a. Recueillir, traiter, organiser, sauvegarder et récupérer les dossiers des **clients** et les informations commerciales et financières conformément aux lois et règlements applicables;
- b. gérer les équipements, les fournitures et les ressources humaines nécessaires pour offrir des services et des programmes de soins de santé buccodentaire bénéfiques pour le **client** et en conformité avec les normes réglementaires;
- c. utiliser un processus d'analyse critique afin d'évaluer et d'intégrer à sa pratique de nouveaux services ainsi que des connaissances et technologies nouvelles afin de se conformer aux normes de soins aux **clients** et aux normes réglementaires, tout en tenant compte des objectifs du cabinet ou de l'entreprise;
- d. procéder à des examens réguliers et enquêter sur des événements et des problèmes qui se produisent dans le **milieu de travail**, dans le cadre d'une stratégie d'amélioration permanente de la qualité;
- e. reconnaître et éviter les conflits d'intérêts afin de maintenir les normes déontologiques de la pratique;
- f. élaborer et mettre en œuvre, pour le milieu de sa pratique, des protocoles et des politiques (faisant partie du **modèle d'exercice**) qui soient conformes aux exigences législatives concernant la santé et la sécurité au travail, la violence en **milieu de travail**, les droits de la personne, l'accès aux services pour tous les **clients**, et la protection de la vie privée, la prévention des infections, la gestion des déchets dangereux, les interventions d'urgence et l'obtention du **consentement éclairé** du **client** en conformité avec les exigences législatives;
- g. élaborer des descriptions de poste, des contrats de travail et des structures organisationnelles qui reflètent les **responsabilités** des hygiénistes dentaires en tant que professionnels de la santé réglementés dans le cadre d'une pratique indépendante;
- h. favoriser une culture du travail fondée sur des **valeurs** communes, le respect mutuel et une communication efficace afin de soutenir la réussite des activités et de garantir un **milieu de travail** positif;
- i. promouvoir un modèle entrepreneurial de l'hygiène dentaire basé sur des principes d'affaires solides, la conformité réglementaire et l'**éthique** professionnelle afin de garantir un succès durable à la pratique.

[Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à éduquer des clientèles diverses pour promouvoir des connaissances, des compétences, des **attitudes** et des comportements positifs en matière de santé buccodentaire.

Éléments de performance

- a. Évaluer les connaissances, **attitudes**, compétences et barrières du **client** en matière de santé buccodentaire, afin de déterminer ses besoins en matière d'apprentissage;
- b. créer un plan d'hygiène dentaire personnalisé pour le **client** répondant aux besoins uniques du **client** et favorisant des comportements efficaces en matière de santé buccodentaire;
- c. évaluer la compréhension, les croyances, les **attitudes** et les besoins des clients, tout en promouvant des pratiques durables qui s'alignent sur les tendances émergentes;
- d. utiliser des techniques de communication efficaces avec le **client**, les proches aidants ou le **mandataire spécial** pour favoriser une prise de décision éclairée et améliorer leurs connaissances en matière de santé;
- e. intégrer diverses ressources éducatives adaptées au style et aux besoins d'apprentissage du client;
- f. appliquer des principes éducatifs et des stratégies de changement de comportement pour promouvoir des habitudes et des résultats positifs en matière de santé buccodentaire, tant au niveau individuel qu'au niveau communautaire.

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à interpréter et appliquer des résultats de **recherche** pour guider et améliorer la pratique de l'hygiène dentaire **fondée sur des données probantes**.

Éléments de performance

- a. Faire preuve d'esprit critique et de raisonnement pour explorer des questions complexes à partir de nombreux points de vue;
- b. appliquer une approche systématique pour démontrer ses compétences en matière de résolution de problèmes et de raisonnement;
- c. évaluer la validité, l'utilité et l'application de l'information;
- d. analyser l'impact des résultats de la **recherche** sur la pratique;
- e. prendre des décisions liées à la pratique **fondées sur des données probantes**, le jugement professionnel et l'expérience du **client**;
- f. identifier des stratégies pour prendre des décisions éclairées lorsque la **recherche** présente des limites;
- g. s'engager dans des activités liées à la **recherche** pour améliorer les compétences et les connaissances;
- h. présenter les connaissances **fondées sur des données probantes** aux **clients**, à la communauté et aux autres professionnels de la santé;
- i. contribuer à une pratique de l'hygiène dentaire **fondée sur des données probantes** et centrée sur le client afin de garantir une **sensibilité culturelle**.

[Voir le glossaire](#)

Glossaire

Attitude – Croyance ou sentiment relativement stable à l'égard d'un concept, d'une personne ou d'un objet. On peut souvent déduire l'attitude d'une personne d'après ses comportements. Les attitudes sont liées aux valeurs. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Client – Une personne qui reçoit des services de santé buccodentaire. Selon les milieux de pratique, le terme client ou le terme patient peut être privilégié. Ce terme général peut désigner une personne, une famille, un groupe ou une collectivité. À titre de consommateur de services de santé buccodentaire, le client ou patient est unique, vu les besoins, les exigences, la définition du mieux-être, les motivations et les ressources qui lui sont propres. On suppose qu'il cherche à obtenir une gamme étendue de services de santé buccodentaire à la fois efficaces et efficients.

Collaborer : Travailler ensemble; se réfère à l'hygiéniste dentaire et au client et/ou aux autres professionnels de la santé travaillant ensemble pour atteindre un but commun. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Compétence : Connaissances, compétences, attitudes et jugement nécessaires afin que les hygiénistes dentaires puissent fournir des services/programmes de santé buccodentaire de qualité. La compétence est vérifiée par le rendement dans le milieu de pratique. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Consentement éclairé – L'acte de donner à une personne de l'information sur le traitement proposé, y compris les risques et les effets indésirables du traitement proposé, les autres traitements offerts et les conséquences de ne recevoir aucun traitement, pour que la personne puisse prendre une décision éclairée. Dans le cas d'une personne mineure ou d'autres personnes qui ne peuvent pas donner leur accord elles-mêmes, le consentement doit être attribué par un tuteur légal ou un décideur substitut. (Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire, 2021, p.16)

Défense des intérêts (ou des droits) – Interventions consistant à parler, à écrire ou à agir pour défendre un enjeu, une cause, une politique ou un groupe de personnes. Dans le domaine de la santé, le plaidoyer est utilisé dans l'intérêt de la population, ce qui n'est pas toujours le cas de groupes d'intérêt faisant du lobbysme. Plaidoyer est une stratégie qui vise souvent l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des groupes défavorisés tels que les collectivités des Premières nations, les personnes vivant dans la pauvreté et celles atteintes de VIH/sida. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Déterminants de la santé – Facteurs définissables qui influencent l'état de santé, ou qui y sont associés, tels les comportements en matière de santé, le mode de vie, le

revenu et le statut social, l'instruction, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé appropriés et l'environnement physique.

Diagnostic d'hygiène dentaire : Implique l'utilisation de l'esprit critique et l'analyse des données d'évaluation pour tirer des conclusions sur les besoins du client ou de la communauté en hygiène dentaire. Le diagnostic d'hygiène dentaire est une déclaration qui lie les résultats de l'évaluation aux interventions prévues de l'hygiéniste dentaire. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Interprofessionnelle – se dit d'une approche collaborative impliquant des professionnels de la santé de différentes disciplines qui travaillent ensemble pour fournir des soins complets et centrés sur le client. L'objectif est de combiner les diverses expertises pour aborder la santé globale et le bien-être du client*, en reconnaissant que la santé buccodentaire est liée à la santé générale. En travaillant ensemble, ces professionnels contribuent à une approche plus holistique et coordonnée des soins, améliorant les résultats, renforçant la communication et garantissant la prestation de services de haute qualité.

Éthique – Branche de la philosophie fondée sur le discernement du bien et du mal et qui s'intéresse aux conséquences morales des actions humaines. La pensée éthique moderne repose pour une grande part sur les concepts des droits de la personne, de la liberté individuelle et de l'autonomie et sur l'importance de faire du bien plutôt que du tort. Le concept de l'équité, selon lequel tous sont égaux, est primordial. L'équilibre entre le besoin d'accéder à de l'information privée pour une cause de santé publique et le droit à la protection de la confidentialité des renseignements personnels peut constituer une source de tension. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Évaluation : Ensemble des mesures visant à déterminer, aussi systématiquement et objectivement que possible, l'efficacité et l'incidence des activités de santé (entre autres), compte tenu des objectifs visés et des ressources utilisées. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Fondée sur des données probantes – La pratique de l'hygiène dentaire est appuyée par des connaissances scientifiques actuelles facilitant la prise de décisions cliniques et l'évaluation des services et des programmes d'hygiène dentaire à l'aide d'indicateurs des résultats objectifs. Une approche formelle qui comprend l'identification, la recherche et l'interprétation des résultats des meilleures preuves offertes pour guider les processus de prise de décisions.

Interventions préventives – Actions effectuées par l'hygiéniste dentaire pour promouvoir et maintenir la santé buccodentaire optimale du client. Les interventions préventives visent à éduquer les clients sur la santé buccodentaire, les pratiques de santé buccodentaire, et les services/programmes de santé buccodentaire, en utilisant des connaissances et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement actuelles.

Interventions thérapeutiques – Actions effectuées par l'hygiéniste dentaire afin d'aider le client à retrouver et maintenir une santé buccodentaire optimale.

Littératie en santé : Capacité des individus à accéder et utiliser l'information sur la santé pour prendre des décisions appropriées et maintenir une santé de base. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Mandataire spécial – Personne qui est autorisée, en vertu de l'article 20, à donner ou à refuser son consentement à un traitement au nom d'une personne qui est incapable à l'égard du traitement. (Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé, chap. 2, annexe A art. 9)

Milieu de travail – Environnement où les personnes travaillent. Il comprend non seulement l'environnement physique et les risques professionnels, mais aussi l'environnement social, culturel et psychologique. Le milieu de travail peut soit favoriser l'harmonie entre les travailleurs ou, au contraire, encourager les tensions, les frictions, la méfiance et l'animosité, qui peuvent nuire au bien-être et aggraver les risques de blessure.

Modèle d'exercice – Fait référence aux structures organisationnelles, politiques et ressources en place qui sont compatibles avec les responsabilités juridiques, professionnelles et éthiques et font la promotion de la sécurité, du respect et du soutien de toutes les personnes dans le milieu de pratique.

Normes de pratique d'hygiène dentaire – Publiées par l'Ordre et d'autres autorités en vue de clarifier les rôles et les responsabilités de l'hygiéniste dentaire et de fournir un cadre pour mesurer la qualité des services/programmes d'hygiène dentaire. Les *Normes de pratique d'hygiène dentaire de l'OHDO* décrivent les connaissances, les compétences, les attitudes et le jugement qui sont essentiels pour une pratique d'hygiène dentaire de qualité.

Plan de soins d'hygiène dentaire – Plan écrit qui dirige l'hygiéniste dentaire et un client qui travaillent ensemble à l'atteinte des objectifs du client en matière de santé buccodentaire. Le plan accroît la probabilité que les professionnels de la santé travaillent en collaboration pour offrir des services/programmes individualisés axés sur le client et les buts du client. Le plan de traitement facilite le suivi des progrès du client et assure la continuité des services/programmes et la communication entre professionnels de la santé. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Promotion de la santé : Processus consistant à permettre aux personnes d'accroître leur pouvoir sur leur santé et d'améliorer leur santé. Ce processus englobe non seulement les mesures visant à renforcer les capacités des personnes, mais aussi les mesures prises pour modifier les conditions sociales, environnementales, politiques et économiques, de manière à réduire leur incidence sur la santé publique et la santé

individuelle. La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) décrit cinq stratégies clés de promotion de la santé : élaborer des politiques publiques favorisant la santé, créer des environnements favorables, renforcer l'action communautaire, acquérir des aptitudes individuelles et réorienter les services de santé. (Fonction essentielle d'un système de santé publique.) (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Recherche : Ensemble des activités ayant pour but d'établir ou d'enrichir la base des connaissances (p. ex., théories, principes, liens ou information sur laquelle ces connaissances reposent). La recherche peut se faire par observation et déduction ou par expérimentation, dans lequel cas le chercheur modifie ou manipule les conditions afin d'observer et d'étudier les conséquences qui en découlent. La recherche qualitative vise à explorer en profondeur un groupe ou une question, et fait appel notamment aux groupes de discussion, aux entrevues et aux profils de vie. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Responsable/Responsabilité : Obligation des assistant-es dentaires d'accepter la responsabilité de leurs connaissances professionnelles, leurs compétences, leurs attitudes et leur jugement. La responsabilité comprend l'auto-évaluation, la conformité aux lois, aux normes et aux codes. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Responsabilité sociale – Une éthique de service qui implique la mise en œuvre d'actions qui contribuent à l'intérêt commun.

Sensible à la culture (sensibilité culturelle) – Reconnaissance, compréhension et application d'attitudes et de pratiques adaptées, d'une manière appropriée, aux personnes de différents milieux culturels, socioéconomiques et éducatifs, de tout âge, sexe, état de santé, orientation sexuelle et capacité.

Services et programmes de santé buccodentaire – Un large éventail de soins offerts par des praticiens de la santé. Les services et les programmes de santé buccodentaire visent la réalisation des buts et des objectifs liés à l'atteinte et au maintien d'une santé optimale sur les plans buccodentaire et général. Les services et les programmes de santé buccodentaire sont axés sur les clients, c'est-à-dire qu'ils sont personnalisés en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. De plus, ils peuvent être de nature préventive ou thérapeutique.

Valeurs – Croyances ou principes qui guident le comportement et la prise de décision dans le cadre professionnel. Dans la pratique en hygiène dentaire, les valeurs peuvent inclure le respect, l'intégrité, la compassion et l'engagement à fournir des soins de qualité.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Hygiène dentaire doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui;
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité;
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants.

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution des problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

Domaines : La communication

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Lecture
- Écriture
- Communication orale
- Écoute
- Présentation d'informations
- Interprétation visuelle de documents

Résultats d'apprentissage :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;
3. communiquer oralement et par écrit en anglais.

Domaines : Les mathématiques

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques
- Analyse et utilisation de données numériques
- Conceptualisation

Résultats d'apprentissage :

1. exécuter des opérations mathématiques avec précision.

Domaines : La pensée critique et la résolution des problèmes

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Interprétation
- Analyse
- Évaluation
- Inférence
- Explication
- Autorégulation
- Pensée créative et innovatrice

Résultats d'apprentissage :

1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;
2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes.

Domaines : La gestion de l'information

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Cueillette et gestion de l'information
- Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet
- Culture informatique
- Recherche sur Internet

Résultats d'apprentissage :

1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;
2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.

Domaines : Les relations interpersonnelles

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Travail en équipe

- Gestion des relations interpersonnelles
- Résolution de conflits
- Leadership
- Réseautage

Résultats d'apprentissage :

1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;
2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;
3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

Domaines : La gestion personnelle

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Gestion de soi
- Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité
- Réflexion critique
- Sens des responsabilités

Résultats d'apprentissage :

1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Hygiène dentaire doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

[Les exigences en matière de formation générale](#) dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

Les arts dans la société

Raison d'être:

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

Le citoyen

Raison d'être:

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

Le social et le culturel

Raison d'être:

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

Croissance personnelle

Raison d'être:

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

La science et la technologie

Raison d'être:

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
15^{ème} étage
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)

© 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario

978-1-4868-9366-9 PDF